



Communiqué de presse

Covid-19 : **violences conjugales et femmes en danger,** **comment les aider en période de confinement ?**

26 mars 2020

Suite aux mesures de confinement mises en place dans le cadre du Covid-19, de nombreuses femmes déjà victimes de violences conjugales se retrouvent pour plusieurs semaines enfermées dans des foyers toxiques, où la violence quotidienne et la fatigue psychologique ne font que croître au fil des jours. Des structures et des dispositifs existent en Lot-et-Garonne pour leur venir en aide.

Pour être écouté et aidé sans besoin d'hébergement :

Les structures d'accueil, d'écoute et d'orientation répondent directement aux appels téléphoniques et prennent contact avec toute personne ayant laissé un message vocal ou un e-mail :

- **Référent Violences** : 07 85 38 05 07 – reseau-entraide-violences@orange.fr
- **Planning familial**: AGEN - 05 53 66 27 04 – planningfamilial47@orange.fr
- **Maison des femmes** : VILLENEUVE SUR LOT – 05 53 40 03 62 – maison.femmes@laposte.net
- **Chrysalides 47** : Secteur Ouest -06 48 05 31 96 – chrysalides47@gmail.com
- **3919** : la ligne d'écoute est nationale et gratuite et fonctionne avec des écoutants confinés.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44 / 61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/Prefete.de.Lot-et-Garonne)

Pour signaler des violences :

- www.arrêtonslesviolences.fr rubrique « signaler une violence ».
- Le recours aux forces de l'ordre reste bien entendu possible et indispensable. Le 17 est évidemment à la disposition des victimes et doit impérativement être le moyen de contact utilisé en cas d'urgence.

Pour être hébergé :

L'hébergement en urgence est assuré pour les personnes n'ayant aucune solution d'hébergement amical ou familial.

Les personnes hébergées seront soumises aux conditions de confinement et aux mesures barrières obligatoires mises en place.

- Contactez le **115**.

Transport :

Les taxis pour les transports et rendez-vous d'urgence (hébergement, plainte, ...) peuvent être sollicités par les professionnels des associations. La désinfection des véhicules après chaque transport est assurée.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44 / 61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr
Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47) et Facebook : [Préfète de Lot-et-Garonne](https://www.facebook.com/Prefete.de.Lot-et-Garonne)